

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2021

LIMITATION DES IMPACTS NÉGATIFS DE LA PUBLICITÉ - (N° 4019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer les vols entre deux villes de France métropolitaine risque de porter préjudice à de nombreux travailleurs ; eu égard à l'affaissement croissant du développement des lignes ferroviaires, il n'est pas souhaitable d'interdire ces vols tant que les déplacements ferroviaires ne permettent pas de remplacer de tels déplacements.